



**Patinage
Canada**



Cahier du patineur



Saison 2026-2027

NOTES

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

Club Club de Patinage Artistique de Pointe-aux-Trembles

CPAT Club de Patinage Artistique de Pointe-aux-Trembles

club Autre club, association de patinage artistique

Le terme « patineur » est employé dans le texte au sens générique pour désigner toute personne pratiquant le patinage artistique, sans distinction de genre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le *Cahier du patineur* a pour but de réglementer et de faciliter la compilation des points de façon claire et uniforme afin d'attribuer les récompenses du Club, incluant les lauréats, les bourses ainsi que les solo/spots pour la Revue sur glace. Il est mis à jour à chaque début de saison afin de s'arrimer avec les modifications apportées aux règlements de Patinage Québec et de Patinage Canada, et d'adapter la période de comptabilisation.

IMPORTANT

- 1- Le cahier s'adresse à tous les patineurs avancés (Star 1 et +) du Club. Cependant, les patineurs qui transfèrent de club d'appartenance ont droit aux bénéfices de la façon suivante :
 - **1^{ère} année** : aucun bénéfice
 - **2^e année** : 100% des bénéfices
- 2- Si un patineur chevauche deux catégories (participe à moins de 3 compétitions dans la même catégorie) pendant la même année :
 - Ses trois meilleurs résultats de compétitions sont retenus pour comptabiliser le total des points
 - Ses points sont répartis par catégorie afin de déterminer dans laquelle il a performé le mieux
 - Le patineur sera considéré – à son avantage – comme faisant partie de la catégorie dans laquelle il a récolté le plus de points. On lui attribue l'ensemble de ses points comme étant de cette catégorie
- 3- Il n'y a aucune limite d'âge pour les lauréats du Club
- 4- L'âge limite de chaque catégorie pour les solos et spots est précisé en page 6
- 5- Veuillez noter que certaines catégories sont considérées par le CPAT comme des catégories STAR (voir les critères d'admissibilités à la page 4) même si elles sont de niveau Compétitif pour Patinage Québec. Ce choix interne concerne seulement les récompenses offertes par le Club et l'attribution des solos spots de la Revue sur glace et n'a aucune autre incidence.
- 6- Les lauréats de tests sont déterminés selon le nombre de tests réussis durant la période de comptabilisation. En cas d'égalité dans les pointages, le Club tiendra compte de la date de réussite la plus ancienne pendant cette période.
- 7- La sélection des assistants de programme se fera selon les besoins du club, en priorisant selon les critères suivants :
 - a. Patineur actif
 - b. Patineur ayant été assistantes de programmes l'année précédente
 - c. Patineur ayant atteint l'âge de 10 ans avant le 1er juillet de l'année en cours
 - d. En fonction de l'évaluation des entraîneurs responsables/administrateur responsables
 - e. Patineur non actif selon les besoins de l'année en cours

PÉRIODE DE COMPTABILISATION DES POINTS

La compilation des points des tests et des compétitions se fait tout au long de l'année à l'aide des copies de résultats que vous remettez. Ces copies sont essentielles, car elles doivent être soumises avec l'envoi

de la liste de nos candidats à la région (Patinage Montréal) et déterminent par le fait même les lauréats du Club et la détermination des solos et spots.

Il est très important de comprendre qu'il est de **votre responsabilité** de nous transmettre vos résultats par courriel à l'adresse **tests_competitions CPAT@hotmail.com** dans les **5 jours suivant la fin de la période de comptabilisation**. Nous ne pouvons compiler que les résultats que nous avons reçus

Période de comptabilisation des points pour la saison 2026-2027:

La période de comptabilisation pour les compétitions est du **1er juin 2026 au 15 février 2027**.

La période de comptabilisation pour les tests est du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

*La période de comptabilisation de la région pourrait différer de la période de comptabilisation mentionné ci-haut.

CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 2026-2027

IMPORTANT : Dans cette section, tous les âges sont calculés à partir du 1^{er} juillet précédant la compétition.

PATINEUR STAR

Simple	STAR 1-2-3-4	Ne pas avoir réussi aucune partie du test de style libre STAR 6.
	STAR 5	Ne pas avoir réussi aucune partie du test de style libre STAR 8.
	STAR 6-7-8-9	Avoir réussi le test de style libre STAR 5 au complet.
	STAR 10 et OR	Avoir réussi le test de style libre STAR 8 au complet.
	Sans Limites moins de 7 ans (dames) :	Être âgé de moins de 7 ans.
	Sans Limites moins de 8 ans (dames) :	Être âgé de moins de 8 ans.
	Sans Limites moins de 9 ans (dames et messieurs) :	Être âgé de moins de 9 ans.
	Sans Limites moins de 10 ans (dames) :	Être âgé de moins de 10 ans.
Danse sur glace	Pré-Juvenile	Avoir réussi le test de danse STAR 5 pour un des partenaires et être âgé de moins de 14 ans.
	Juvenile	Avoir réussi le test de danse STAR 5 pour un des partenaires et être âgé de moins de 16 ans.
Couple	Juvenile	Avoir réussi le test de style libre STAR 5 et être âgé de moins de 16 ans.

PATINEUR DE COMPÉTITION

Simple	Pré-juvenile	Avoir réussi le test de style libre STAR 5 et ; Moins de 11 ans : ne pas être âgé de 11 ans.
	Juvenile	Avoir réussi le test de style libre STAR 5 et ; Moins de 14 ans : ne pas être âgé de 14 ans.
	Pré-Novice	Avoir réussi le test de style libre STAR 6 et ne pas être âgé de 16 ans.
	Novice	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et ne pas être âgé de 17 ans.
	Junior	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et ne pas être âgé de 19 ans.
	Senior	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et aucune limite d'âge.

Danse sur glace	Pré-Novice	Avoir réussi le test de danse STAR 6 et ne pas être âgé de 18 ans.
	Novice	Avoir réussi le test de danse STAR 8 pour les deux partenaires et ne pas être âgé de 21 ans .
	Junior	Avoir réussi le test de danse STAR OR A ou B pour un des partenaires et ne pas être âgé de 21 ans.
	Senior	Avoir réussi le test de danse STAR OR et âgé au minimum de 13 ans
Couple	Pré-Novice	Avoir réussi le test de style libre STAR 6 et ne pas être âgé de 18 ans.
	Novice	Avoir réussi le test de style libre STAR 10 et aucune limite d'âge.
	Junior	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et aucune limite d'âge.
	Senior	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et aucune limite d'âge.

BOURSES D'ENCOURAGEMENT

PATINEUR STAR Les patineurs ayant participé aux Championnats des sections sont admissibles à une bourse d'encouragement au développement du patineur selon la grille suivante :

Catégorie	Championnats de Section Sans Limites à Novice
Sans Limites	200 \$
Pré-Juvenile (danse sur glace)	200\$
Juvenile (danse sur glace, couple)	200\$

PATINEUR DE COMPÉTITION

Les patineurs ayant participé aux Championnats de sous-section, aux Championnats de section, au Défi de Patinage Canada ou aux Championnats nationaux de Patinage Canada sont admissibles à une bourse d'encouragement au développement du patineur selon la grille suivante :

Catégories		Championnats Nationaux (jn/sn)	Défi de Patinage Canada jn/sn	Trophée de Patinage Canada (pn/nov)	Championnats de section	Championnats de sous-section pn à nov
Simple	Pré-Juvenile	-	-	-	300 \$	-
	Juvenile	-	-	-	300\$	-
	Pré-Novice	-	-	1250 \$	800 \$	400\$
	Novice		-	1250\$	800 \$	400 \$
	Junior	1300\$	850\$		400 \$	
	Senior	1300\$	850 \$		400 \$	
Couple	Pré-Novice	-	-	800\$	500 \$	250 \$
	Novice	-	-	800\$	500 \$	250 \$
	Junior	950 \$	600 \$	-	250 \$	-
	Sénior	950\$	600 \$	-	250 \$	-
Danse sur glace	Pré-Novice	-		800\$	500 \$	250 \$
	Novice			800\$	500 \$	250\$
	Junior	950 \$	600 \$		250 \$	-
	Senior	950 \$	600 \$		250 \$	-

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ À UNE BOURSE D'ENCOURAGEMENT DU PATINEUR :

- Les bourses sont maximales et non cumulatives par catégorie, elles sont déterminées par le plus haut championnat atteint
- Ce programme de bourses est annuel, conditionnel à la disponibilité des fonds du CPAT et ne consiste nullement en un droit acquis au patineur
- Le formulaire de demande de bourse doit être remis au CPAT au plus tard le 1er février de l'année en cours
- Si un patineur inscrit à une compétition comptabilisé et ne peut participer pour une raison médicale, il devra justifier son désistement par un certificat d'un professionnel de la santé
- Durant la saison active (septembre à avril), le patineur doit participer à un minimum de deux (2) activités de bénévolat au CPAT
- Pour les patineurs qui sont entraîneurs actifs au club, tant qu'ils demeurent sur le circuit de compétition et qu'ils participent activement aux seins des équipes d'entraîneurs, ils demeurent éligibles aux bourses d'encouragements tant qu'il répond aux critères de bénévolat mentionné ci-haut

REVUE SUR GLACE

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour être éligible à un solo, *spot* ou figuration, le patineur doit obligatoirement :

- Être membre en règle du CPAT depuis plus d'un an
- Ne pas faire partie de la même catégorie STAR durant plus de deux ans, à l'exception des patineurs STAR 2 de moins de 9 ans ainsi que des patineurs STAR 5 et STAR 6, qui peuvent demeurer dans leur catégorie pendant trois ans. Pour les patineurs STAR 8 et plus, il n'y a aucune limite de temps. La période applicable débute lorsque le patineur a participé à deux compétitions consécutives dans la même catégorie.
- Patineur STAR : ne pas avoir atteint l'âge limite selon la catégorie ;

Star 2	Moins de 11 ans	Star 6	Moins de 17 ans
Star 3	Moins de 12 ans	Star 8	Moins de 19 ans
Star 4	Moins de 14 ans	Star 10-OR	Moins de 21 ans
Star 5	Moins de 16 ans		

- Patineur de compétition : participer à deux (2) compétitions provinciales et à au moins la compétition de qualification provinciale du plus bas niveau (la Finale Régionale peut substituer une des compétitions, si applicable)
- Un patineur passant au rang de professionnel a accès à un solo (solo d'adieux) selon les critères : Le patineur doit s'engager à enseigner au CPAT, avec preuve qu'il a le statut *Entraîneur de Patinage Plus formé* et qu'il respecte les critères d'admissibilité des entraîneurs ci-dessous.
- Critères d'admissibilité des entraîneurs au CPAT :
 - Patineurs ayant moins de 5 ans d'ancienneté au CPAT :
 - 2 tests or et test de style libre STAR 8 complet au minimum
 - Patineurs du CPAT ayant 5 ans d'ancienneté et plus :
 - Pour enseigner sur les programmes Club (PPP, PP ou Groupe Star) les critères sont les suivants :
 - 1 test or style libre, ou 1 test or (danse ou habiletés) et test de style libre STAR 6 complet

- Pour enseigner sur les groupes Semi-Privé jusqu'au groupe pré-senior les critères sont les suivants :
 - 1 test or style libre ou 1 test or (danse ou habiletés) et test de Style libre STAR 6 complet faisant partie d'une équipe chapeauter par un entraîneur ayant réussi 2 tests or, test de style libre STAR 8 complet.
- Pour enseigner sur les groupes Senior les critères sont les suivants :
 - 2 tests or et test de style libre STAR 6 complet au minimum
- Un maximum de six (6) solos par année seront attribués parmi les patineurs de compétitions - excluant les solos d'adieux
- Un maximum de deux (2) programmes de danse sur glace/couple pourra être accordé par année, selon la grille de pointage
- Le nombre des *spots* varient d'une année à l'autre selon les besoins et le nombre de numéros. Un seul numéro pourra être présenté par le patinage synchronisé. Les différentes équipes de synchro pourront alterner leur participation lors des représentations prévues le vendredi, le samedi et le dimanche. L'attribution de chaque représentation sera effectuée selon la grille de pointage.
- Critères de sélection des groupes avancés lors de la revue sur glace au CPAT :
 - Tous les critères doivent être atteints au 31 décembre de l'année en cours.
 - Groupe Intermédiaire : pour maintenir leur place dans ce groupe, les patineurs devront avoir atteint le niveau de test STAR 1 au complet. Cette règle inclut également les patineurs STAR 1 du groupe semi-privé/STAR 1
 - Groupe pré-sénior : pour maintenir leur place dans ce groupe, les patineurs devront avoir atteint le niveau de test STAR 3 au complet
 - Groupe Sénior : pour maintenir leur place dans ce groupe les patineurs devront atteindre STAR 5 complet, ou conserver le niveau STAR 4 style libre + STAR 6 habiletés et danse 3/3

Important :

- Un entraîneur professionnel qui s'inscrit en tant que patineur au sein du CPAT devra choisir entre son rôle d'entraîneur dans la conception de la Revue sur glace ou de patineur.
- Un entraîneur professionnel qui fait son solo d'adieu peut également agir comme entraîneur dans la conception de la revue sur glace s'il ne participe à aucun autre numéro.
- Ouverture : le nombre maximum pour ce numéro est de 16 patineurs choisis selon les tests de danses réussis. Le nombre de patineurs est sujet à changement selon les besoins artistiques
- Un patineur ayant fait un solo d'adieu pourra participer à une revue sur glace subséquente, mais ce, seulement s'il est inscrit à la saison en cours et pourra participer seulement au numéro d'adultes (s'il y a lieu à la discrétion des besoins artistiques)
- Tout patineur âgé de 25 ans et plus, pourra participer seulement au numéro d'adulte excluant les patineurs de compétition senior actif en compétition sur la scène provinciale/nationale.
- Si un patineur est refusé à une compétition parce qu'il n'y a pas d'autres patineurs dans cette

catégorie ou parce qu'il y a trop de patineurs (pièce justificative requise/courriel du club hôte), on lui accordera pour cette compétition, la moyenne des points récoltés au cours de ses autres compétitions

- Si un patineur ne peut participer à l'une des compétitions comptabilisées en totalité, il devra néanmoins être inscrit et justifier son désistement par un certificat médical. La moyenne des points obtenus lors de ses autres compétitions comptabilisées lui sera accordée pour cette compétition. Afin d'obtenir une moyenne des points, un patineur devra avoir participé à au moins 2 compétitions.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

L'attribution des solos, spots et figurations se fera selon l'ordre de priorité suivant (prendre note que tous les patineurs de chaque palier auront au minimum un spot attribué avant que la distribution ne passe au palier suivant) :

1. Patineur membre de l'équipe nationale Junior ou Senior, en simple, danse sur glace ou couple
2. Patineur ayant reçu une assignation pour participer à une compétition internationale en simple, danse sur glace ou couple
3. Patineur ayant participé aux Championnats canadiens en simple, danse sur glace ou couple
4. Patineurs Junior et Senior de compétition selon la grille de pointage
5. Patineur de compétition selon la grille de pointage
6. Patineur STAR selon la grille de pointage et le partage suivant :
 - 30% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 2-3
 - 30% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 4-5
 - 20% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories Sans Limites, Pré-Juvenile danse sur glace, couple et Juvenile danse sur glace et couple
 - 20% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 6 à OR

En cas d'égalité dans les pointages, le Club utilisera la méthode suivante pour départager :

- a. Catégorie la plus haute
- b. Patineur STAR 1 à 4 - Parmi les trois meilleurs résultats retenus, c'est le plus grand nombre de mention OR au total des trois feuilles de pointage retenues qui sera considéré
- c. Patineur STAR 5+ et Patineur de compétition - Le plus haut pointage technique atteint par le patineur en cours de saison au Québec sera considéré

GRILLE DE POINTAGE

Cette grille sert à établir le classement selon les résultats de compétition afin d'attribuer les différentes récompenses de performance, soit les solos, spots, figurations et lauréats. Pour former la grille de pointage, nous considérons, selon les catégories :

- Les points de base (annuelle)
- Les points de participation
- Les points de classement / évaluation globale
- Les points de rendement

GRILLE DE POINTAGE – PATINEUR DE COMPÉTITION			
COMPÉTITIONS COMPTABILISÉES	POINTS		
• Championnat québécois d'été • Souvenir Georges-Éthier • Sous-section du Québec PN-N • Championnat de section JR-SN • Championnat de section SL à Novice • Finale régionale de Patinage Montréal <i>Pour les Pré-Juvenile/Juvenile dames et messieurs :</i> • Invitation Maurice-Richard	Points de base	Senior - 10 pts	Ce point sera accordé 1 fois par année.
		Junior - 8 pts	
		Novice - 6 pts	
		Pré-Novice - 4 pts	
		Juvenile - 2 pts	
	Points de participation	1 point par compétition	Sauf lors des compétitions de qualification; dans ce cas, il y a un point par programme (court et libre).
	Points de rendement	Selon le tableau des points de rendement	Résultat combiné de la catégorie.
	Point de qualification	1 point pour la qualification à la Finale provinciale des Jeux du Québec/de la participation (non-conditionnel à la participation)	

GRILLE DE POINTAGE – PATINEUR STAR			
COMPÉTITIONS COMPTABILISÉES	POINTS	STAR 1 à 3	STAR 4 et plus
Les trois meilleurs résultats seront considérés.	Points de participation	N/A	1 point par compétition.
	Points de classement / évaluation globale	Ruban OR - 3 pts	-
		Ruban ARGENT - 2 pts	
		Ruban BRONZE - 1 pt	
	Points de rendement	N/A	Selon le tableau des points de rendement.
	Point de qualification	N/A	1 point pour la qualification à la Finale provinciale Michel-Proulx (non-conditionnel à la participation)

À noter :

- 1- Les termes PATINEUR STAR et PATINEUR DE COMPÉTITION font référence au tableau dans la section *CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 2026-2027*.
- 2- Un patineur juvénile qui se qualifie lors de section SL à Novice pour la finale se verra accorder le point de participation pour la qualification et pour la finale. Le point de rendement le plus élevé, entre la qualification et la finale, sera retenu pour le calcul.

POINTS DE RENDEMENT						
Pour calculer l'indice de performance:		((Nb de patineurs total dans la catégorie – classement du patineur) / Nb de patineurs total dans la catégorie) x 100				
Nb de patineurs		0-24	25-49	50-99	100-149	150+
Indice de performance	90-100%	6	7	8	9	10
	80-89,99%	5	6	7	8	9
	70-79,99%	4	5	6	7	8
	60-69,99%	3,5	4	5	6	7
	50-59,99%	3	3	4	5	6
	40-49,99%	2,5	2,5	3	4	5
	30-39,99%	2	2	2,5	3	4
	20-29,99%	1,5	1,5	2	2	3
	10-19,99%	1	1	1	1	2
	0-9,99%	0,5	0,5	0,5	0,5	1